

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2009001

Signataire : MG/PC

OBJET : Modifications concernant la désignation des membres du conseil municipal au sein de deux commissions municipales permanentes créées par le règlement intérieur et désignations supplémentaires

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les désignations déjà effectuées au conseil municipal du 05 juin 2008 pour la commission «gestion du patrimoine, transport, circulaire, stationnement»,

Vu le règlement intérieur voté le 25 septembre 2008 décidant la mise en place de huit commissions municipales,

Vu la délibération n°270 du 27 novembre 2008,

Vu la demande de modifications du groupe communiste et citoyens «Tous ensemble pour Aubervilliers» pour deux commissions municipales,

Vu la demande du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» de participer à deux commissions municipales,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UN : Désigne pour la «commission santé, prévention, sanitaire, habitat insalubre, personnes âgées, personnes handicapées» Madame Marie KARMAN au lieu de Monsieur Jean-Jacques KARMAN.

Pour la «commission culture, jeunesse, sport, démocratie de proximité et participative, vie associative, relations internationales» désigne Madame Mériem DERKAOUI au lieu de Monsieur Kilani KAMALA

Pour les «commission des finances locales et du personnel de la ville» et « politiques sociales, prévention des exclusions, politique de la ville, insertion, économie solciale et solidaire» désigne Monsieur Didier PAUPERT.

ARTICLE DEUX : Dit que les autres désignations effectuées le 27 novembre 2008 pour les autres commissions restent inchangées.

Le Maire

